

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2004

Procès-verbal

Présents: Antoine Morandini, Bernard Liais, Sophie Mégnin, Colette Rayot, Didier Milbergue, Josette Besse, Djamela Ferhati, Jean-Claude Jacob, Jean Heyberger, Mohamed Zérigat, Michel Wurgler, Annie Vendéoux, Brigitte Weber, Fatima Benamar, Christine Salvi, Michel Plomb, Guy Berthelot, Françoise Gachot.

Excusés Jean-Claude Tournier (procuration à Antoine Morandini), Cédric Perrin (procuration à Didier Milbergue), Monique Dichamp (procuration à Brigitte WEBER), Noëlle Boegli (procuratoin à Annie Vendéoux), Marie-France Laval (procuration à Djamela Ferhati), Gilles Voisard, André Libis, Béatrice Rebuffoni (procuration à Guy Berthelot).

Absents : Alain Mangeot, Dominique Weckerlé, Georges Kober.

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal.

Le registre des délibérations de la séance du conseil municipal du **23 juin 2004** circule, ainsi que la liste de présence et des procurations.

Antoine MORANDINI constate le quorum et ouvre la séance. Josette BESSE est élue secrétaire de séance.

Antoine MORANDINI indique que les conseillers pourront trouver sur leur table :

- Une invitation à la Fête du 17 juillet à l'occasion du Centenaire André JAPY
- L'avenant N°1 à la convention FRANCAS. En page 2, est surligné en marge, le paragraphe modifié suite à la dernière rencontre avec les FRANCAS.
- Un rapport de présentation complet pour ceux qui n'avaient pas eu la page 2 suite à un problème technique.

Guy BERTHELOT excuse André LIBIS et indique qu'une procuration a dû arriver par fax (NB / fax non parvenu).

Au sujet du procès verbal de la précédente séance, Guy BERTHELOT indique qu'il ne le votera pas car en son point 1, il ne retrace pas l'agressivité des propos du Maire à l'égard de l'opposition.

Françoise GACHOT ajoute qu'elle avait expliqué pourquoi elle ne votait pas et que cela n'a pas été retranscrit. Elle s'opposait à l'agressivité du Maire après le premier point. Par ailleurs, il s'agissait d'un refus de vote et non pas d'une abstention.

Antoine MORANDINI indique à l'opposition que le refus de vote est, juridiquement, une abstention, cela a été vérifié.

1 - Programme de rénovation de la salle polyvalente de l'Ecole Bornèque - Demande de subvention à M. le Sénateur

Rapporteur Antoine MORANDINI

Afin de terminer la rénovation de l'école Bornèque, des travaux représentant une somme de 22 220 € HT pourraient être exécutés dans la salle polyvalente.

Cette dépense serait réalisée en cas d'obtention d'une subvention exceptionnelle de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Charges	euros HT	Recettes	euros HT
Plafond, peintures	4 710	Subvention exceptionnelle de l'Etat	11 110
Stores	4 410		
Fenêtres et porte	13 100	Ville de Beaucourt	11 110
Total	22 220	Total	22 220

Guy BERTHELOT demande qu'on lui confirme qu'il s'agit de la salle de jeux, la salle polyvalente étant la salle centrale, anciennement salle de classe de Monsieur BONVALOT.

Jean-Michel CLAUDEL confirme qu'il s'agit de la salle de jeux.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat au plus fort taux.
- décide la réalisation des travaux proposés sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée

2 - Création d'une crèche familiale à Beaucourt – Organisation et ouvertures de postes

Rapporteur Josette BESSE

Lors de la séance du conseil municipal en date du 23 juin 2004, le conseil municipal a été informé d'un projet de création d'une crèche familiale à Beaucourt, de ses modalités de fonctionnement et de son financement.

Un groupe de travail a par ailleurs été créé lors de cette même séance afin d'étudier les modalités précises d'organisation de ce nouveau service.

La crèche familiale, qui veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants, est destinée aux parents beaucourtois, prioritairement, pour concilier une vie professionnelle et familiale.

Dans son organisation concrète, la crèche familiale regroupe :

- Un directeur qui exerce la direction générale (gestion et organisation) de l'établissement d'accueil familial.
- Un(e) Educateur(trice) de jeunes enfants qui est un(e) fonctionnaire de catégorie B de la filière sanitaire et sociale.

L'Éducateur(trice) de jeunes enfants est chargé(e) de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire.

En outre, l'éducateur aura un temps d'encadrement à hauteur de 50 % au sein du service de halte-garderie. Son poste de direction adjointe sera donc réparti pour le service de crèche familiale et celui de la halte-garderie.

- Des assistantes maternelles :

- agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de Belfort.
- recrutées, employées et rémunérées par la ville de Beaucourt

Guy BERTHELOT demande qui est membre du groupe de travail ?

Josette BESSE lui répond qu'il s'agit entre autres de Béatrice REBUFFONI, Sophie MÉGNIN, Josette BESSE et Madame LOUIS de la CAF.

Guy BERTHELOT précise qu'à la lecture du PV de la séance du 23 juin 2004, on avait l'impression que Madame REBUFFONI était la seule représentante de la ville.

Josette BESSE répond quelle représente l'opposition.

Guy BERTHELOT ajoute que l'article paru dans la presse relatait un scepticisme de la part des assistantes maternelles. Pourquoi tant de précipitation ?

Josette BESSE répond que les grandes lignes étaient bien avancées et que la présence de Mme LOUIS de la CAF représente un apport important pour des précisions. Elle a d'ailleurs indiqué qu'il s'agit d'un bon projet. Le groupe de travail a encore de quoi travailler ce qui nécessite tout de même la création d'un poste de directeur adjoint.

Madame BESSE présente les grandes lignes de la simulation financière (pièce annexe), la création d'une crèche familiale ne met pas la commune en péril, au contraire. Cela donne un avantage pour tous les services « jeunesses » du fait du financement CAF.

Antoine MORANDINI précise que ce n'est pas de la précipitation que de ce fixer comme objectif le 1^{er} janvier 2005, on ne peut pas tout mettre en place la veille. On ne se dépêche pas, il faut tout mettre en place et le Directeur coordonnera sur les quatre ou cinq mois qui restent. Par rapport à la presse, je n'ai rien contre les journaux, mais il y a la rumeur... Les assistantes maternelles ont le choix de venir.

Avec le nouveau lotissement des Hauts de Beaucourt, ce sont trente-huit enfants qui sont attendus. La seule crainte pourrait être qu'il n'y ait plus d'enfants à accueillir. Ce n'est pas le cas. Avec trente-huit nouveaux, il y aura de la demande.

Josette BESSE ajoute que s'il y avait des assistantes maternelles sceptiques, d'autres étaient très emballées et quelques unes se seraient inscrites le soir même.

Michel PLOMB explique qu'il s'agit d'un bon service qui peut cohabiter avec les assistantes maternelles libérales. C'est un travail de proximité qui nécessite la confiance. On sait bien que tous ces services nécessitent un contrôle. La différence est bonne, il faut la complémentarité. Un pilotage « Ville » est légitime car c'est un service de proximité.

L'Éducateur de Jeunes Enfants et l'infirmier sont nécessaires, on comprend qu'il faut permettre l'élaboration du projet.

Manuel RIVALIN précise à Michel PLOMB que les contrats sont des CDI qui prévoient l'accueil de deux enfants sans de temps de garde prédéterminé.

Guy BERTHELOT se demande si la commune sera prête en 2005 ? Il estime que le dossier n'est pas prêt. Il approuve pour le poste temps plein du Directeur mais n'adhère pas au projet.

A la majorité et 3 abstentions (Guy Berthelot (2 voix) et Françoise GACHOT), le conseil municipal :

- décide la création au 1er janvier 2005 d'un service de crèche familiale à Beaucourt
- passe le temps de travail d'un Infirmier Territorial qui assurera la fonction de Directeur de la Crèche familiale de 33.5/ 35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2004.
- ouvre un poste d'Educateur Jeunes Enfants à temps plein à compter du 1^{er} octobre 2004.
- ouvre 6 postes d'assistantes maternelles agréées (12 places d'accueil créées).

Les crédits correspondants seront affectés lors du vote du Budget Supplémentaire 2004 (Educateur Jeunes Enfants, temps de travail d'un Infirmier Territorial) et lors du vote du Budget Primitif 2005 (postes d'assistantes maternelles agréées)

3 - Coordination Enfance – Jeunesse - Création d'un poste d'Educateur Spécialisé des Activités physiques et Sportives

Rapporteur Antoine MORANDINI

Le poste de coordinateur Enfance – Jeunesse de Beaucourt est occupé depuis sa création par un agent dont le temps de travail est réparti à 50 % pour les Francas du Territoire de Belfort et 50 % pour la Ville de Beaucourt.

Cet agent a passé avec succès les épreuves du concours 2004 d'Educateur Spécialisé des Activités Physiques et Sportives.

D'un point de vue général, l'Educateur Spécialisé des APS conduit et coordonne sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif, les activités physiques et sportives de la collectivité.

Il assure l'encadrement des personnels qui s'y consacrent, veille à la sécurité du public et surveille les installations.

Il est également chargé de l'encadrement des groupes d'enfants et d'adolescents qui pratiquent les activités sportives ou de plein air de la collectivité.

Ces fonctions sont exercées sous l'autorité de la direction administrative de la collectivité.

Actuellement, le coordinateur Enfance – Jeunesse assure les missions suivantes :

- 1-Animation du local jeunes.
- 2-Création, suivi, développement et évaluation du Contrat Educatif Local.
- 3-Elaboration et réalisation de projets culturels et sportifs en direction des adolescents de 12 à 16 ans et des 17 –18 ans.
- 4-Coordination des contrats « Temps libre » et « Enfance ».
- 5-Coordination des actions Jeunesse à Beaucourt - Relations avec la Maison de l'Enfant.

Il est proposé de créer un poste d'Educateur Spécialisé des Activités Physiques et Sportives à temps plein.

Cet agent pourrait assurer :

- la responsabilité du service Enfance – Jeunesse de la Ville de Beaucourt,
- la coordination Enfance-Jeunesse.

Ce rôle de coordination conduira à une redéfinition des relations entre la ville de Beaucourt et les FRANCAS du Territoire de Belfort.

Antoine MORANDINI explique que Jérôme TOURNU sera à temps plein à la Ville, c'est une personne qui a fait ses preuves dans ce domaine. L'objectif est aussi la recherche de la maîtrise des coûts.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'Educateur Spécialisé des Activités Physiques et Sportives à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2004.

Arrivée de Madame MÉGNIN en séance du conseil municipal.

4 - Coordination Enfance – Jeunesse - Avenant N°1 à la convention Ville de Beaucourt - FRANCAS

Rapporteur Antoine MORANDINI

Une convention en date du 5 février 2003 a pour objet de régler les obligations réciproques de la Ville de Beaucourt et des FRANCAS du Territoire de Belfort dans la gestion de la Maison de l'enfant et de fixer les modalités de répartition des missions confiées par la Ville et les FRANCAS au « Coordinateur Enfance – Jeunesse » à Beaucourt.

En son article 2, cette convention organisait les modalités du poste créé de Coordinateur Enfance – Jeunesse à Beaucourt .

Le présent avenant N°1 a pour objet d'apporter les modifications relatives à ce poste.

● MODIFICATION N° 1 ●

La nouvelle rédaction de l'article 2 : Mise à disposition, Paragraphe « Coordination Enfance – Jeunesse » est la suivante :

« Coordination Enfance - Jeunesse

A compter du 1^{er} septembre 2004, le Coordinateur Enfance – Jeunesse est embauché par la Ville de Beaucourt à 100 % Equivalent Temps Plein (ETP) pour coordonner les contrats « Temps Libre » et « Enfance ».

Cette mission générale comprend la coordination du projet général de la Ville de Beaucourt.

Elle s'exerce en lien étroit avec les FRANCAS du Territoire de Belfort qui gèrent et animent dans son projet et son fonctionnement la Maison de l'Enfant de Beaucourt.

Le Coordinateur Enfance – Jeunesse assure le suivi du « contrat éducatif local » (CEL)

Dans le cadre de sa mission en direction des adolescents, le Coordinateur Enfance – Jeunesse proposera la mise en œuvre d'actions d'animations telles que : Passeport vacances, mini séjours, activités culturelles et sportives ... »

Cette nouvelle rédaction annule et remplace la précédente.

● MODIFICATION N° 2 ●

L'article 3 : Financement, en son paragraphe « Coordination Enfance – Jeunesse » est supprimé

Manuel RIVALIN explique à Françoise GACHOT que les modifications sont maintenues. La modification 1 est maintenue conformément au nouveau texte vu avec les FRANCAS et la modification 2 de l'avenant pour l'ancien article 3 est bien supprimée car il n'y a plus de financement FRANCAS .

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant N°01 à la convention en date du 5 février 2003 ayant pour objet de régler les obligations réciproques de la Ville de Beaucourt et des FRANCAS du Territoire de Belfort dans la gestion de la Maison de l'Enfant.

5 - Convention pour l'organisation d'activités scolaires régulières avec intervenants extérieurs : « EDUCATION MUSICALE » - Années 2004/2005 et 2005/2006

Rapporteur Antoine MORANDINI

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et l'Inspection Académique pour l'organisation et le financement des cours d'éducation musicale (Ecole Centre A, Ecole Bolle, Ecole des Canetons) et la mise à disposition de locaux scolaires pour les années scolaires 2004/2005 et 2005/2006.

Projet de convention joint à la convocation

6 - Beaucourt Magazine – Régie annonceurs

Rapporteur Antoine MORANDINI

A compter de septembre 2004, une nouvelle campagne publicitaire sera lancée dans Beaucourt Magazine.

Il est proposé de maintenir les tarifs au niveau décidé en 2003, à savoir :

	TARIFS 2003	TARIFS 2004	
	EUROS	EUROS	Variation
BEAUCOURT MAGAZINE			
Tarif des annonces pour 1 parution			
1/8ème de page	33	33	0%
1/4 de page	48	48	0%
1/2 page	96	96	0%
1 page	192	192	0%
Tarif des annonces pour 4 parutions			
1/8ème de page	127	127	0%
1/4 de page	192	192	0%
1/2 page	384	384	0%

1 page	720	720	0%
Abonnement (participation aux frais d'envoi hors Beaucourt)			
Prix par numéro	2	2	0%
4 numéros	8	8	0%

Par ailleurs, il est proposé de maintenir le principe d'un soutien à la revue sur une base de 20 euros et plus. Ce soutien sera adressé par le biais du bulletin figurant dans le magazine et libellé à l'ordre du trésor public.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte les tarifs de publicité de Beaucourt Magazine pour les années 2004 et 2005.
- adopte le principe d'un soutien de 20 euros et plus.

7 - Lotissement des Hauts de Beaucourt – Dénomination de voies

Rapporteur Bernard LIAIS

Après que Bernard LIAIS ait présenté les propositions de dénominations, Michel PLOMB indique que les 16 hectares du lotissement appartiennent à un plan d'ensemble. Quand tout sera fini, ce sera un nouveau bout de ville. Cela nécessite un projet d'urbanisme d'ensemble. C'est ce qui est fait puisque la SAFC travaille avec un urbaniste.

Michel PLOMB souhaite que la commission soit réunie pour travailler sur la cohérence urbaine, car c'est l'ensemble qui va construire la ville. Bernard LIAIS répond qu'il n'y a pas de problème à ce qu'un travail se fasse en commission. Cette réunion est prévue début septembre

Antoine MORANDINI explique qu'il faut déterminer les routes et les accès pour aller en ville. Il ne faut pas se retrouver dans le cas du lotissement des Brières. Le pari sera gagné pour le lotissement s'il se tourne vers BEAUCOURT par des liaisons piétonnes et routières.

Michel PLOMB ajoute que dans les années 1980, on voulait insérer des collectifs à droite de la rue de Montbouton. C'était utopiste, on parlait de « greffe urbaine ». Il faut travailler sur la rue de Montbouton.

Ceci étant dit, le problème du commerce dépasse largement l'urbanisme. Cela mérite un travail en commission par rapport à ces lotissements qui se construisent les uns après les autres.

Bernard LIAIS répond que c'est pour cela qu'on a demandé à la SAFC de s'entourer d'un urbaniste, en l'occurrence l'Atelier du Patrimoine, pour travailler sur cette zone..

Antoine MORANDINI ajoute que c'est un dossier que vous aurez tous rapidement à débattre. Il y a tellement de choses à voir, notamment avec l'Atelier du Paysage. Il y a déjà eu une première visite. La commission donnera son avis.

Bernard LIAIS explique que cela ira vite, avec comme objectif septembre 2004, car la SAFC veut déposer un projet en fin d'année. Il nous faudra travailler sur ce dossier de manière rigoureuse. Par ailleurs, d'autres dossiers d'urbanisme assez importants concernant des constructions sur Beaucourt devront être travaillés avant présentation au conseil municipal

Après avis des commissions compétentes, le conseil municipal, à l'unanimité, donne les dénominations suivantes aux voies créées au lotissement des Hauts de Beaucourt :

- Allée PASTEUR

- Allée CUVIER

8 - Réseau Ferré de France – projet de fermeture de la section d'Audincourt à Beaucourt

(Dossier en annexe du rapport de présentation)

Rapporteur Antoine MORANDINI

Dans le cadre de l'article 22 du décret N°97-444 du 5 mai 1997 modifié, lorsque le trafic a cessé sur une section de la ligne, Réseau Ferré de France peut décider de sa fermeture.

Cette procédure suppose la consultation de la collectivité.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la fermeture de la section d'Audincourt à Beaucourt comprise entre les PK 5.600 et 11.800

9 - Programme d'Aménagement du Centre Ville – Avenant n°1 au Marché de maîtrise d'Oeuvre

Rapporteur M. CLAUDEL

En séance du 27 février 2004, le conseil municipal a validé l'avant projet d'aménagement du Centre Ville.

Le montant prévisionnel définitif des travaux est fixé à 2 277 700 € HT.

Or ce montant de travaux dépassaient de plus de 5% les montants initialement validés lors du lancement du marché (130 051.50 euros HT de Maîtrise d'œuvre pour des travaux estimés à 1500 K€).

Il convient de modifier en conséquence le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant dont les honoraires sont fixés à 196 793.28 €HT, soit 8.64% du montant des travaux.

D'un point de vue juridique, il y avait donc lieu de réunir la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant présentation au conseil municipal.

C'est ainsi que la CAO a été réunie le 12 juillet 2004 et a donné un avis favorable.

L'avenant modifie le marché initial qui se décompose en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

● La tranche ferme comporte :

- Place et parking de la République, rue du Général de Gaulle,
- Liaison piétonne entre passage Bérégovoy et Place Salengro,
- Place Salengro.

Pour un montant de 152 652.14 € HT.

- La tranche conditionnelle comprend :
 - Passage Mendès-France/Rue des Déportés/Rue de 18 Novembre,
 - Rue Pergaud,
 - Rue Beucler.

Pour un montant de 44 141.14 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

-Questions diverses

● EMMAP :

Sans polémique, Antoine MORANDINI explique qu'il souhaite revenir sur l'EMMAP car il a été interpellé à l'avant dernier conseil municipal sur les choix qui ont été faits.

Antoine MORANDINI présente le détail des coûts de fonctionnement depuis 1999 :

Déficit 1999 : - 58 236 €
Déficit 2000 : - 75 854.49 €
Déficit 2001 : - 75 153.72 €
Déficit 2002 : - 64 675.10 €
Déficit 2003 : - 54 480.54 €
Déficit 2004 : - 34 853.83 €

En quatre ans, c'est une perte de 2 350 587.10 Francs !

Antoine MORANDINI explique qu'il ne tient pas compte des charges financières. On a financé « cash » mais les charges financières se sont retrouvées à la Mairie.

Cela représente 4 144 382 en F sur 20 ans.

Aujourd'hui, le déficit depuis 1999 est de 3 593 883.40 F.

C'est la situation à ce jour. Antoine MORANDINI indique qu'il tient les chiffres à disposition.

Cette décision est politique. Mais BEAUCOURT n'a pas les moyens de financer une telle charge. Quand on voit les montants, il faut être responsable. Il faut le dire aux Beaucourtois. Pour trente-six élèves en musique, c'est un coût pharaonique.

Antoine MORANDINI ajoute qu'il écoute les remarques comme « Je suis financier et pas Maire ». Parfois il faut être plus Maire et moins financier et parfois moins Maire et plus financier. Je ne veux pas de polémique dans ce domaine. Des chiffres ont été demandés, ils sont donnés.

Michel PLOMB répond, « sans polémique », qu'il voulait un débat sur le budget de l'EMMAP hors du corps du rapport de présentation du BP.

Toujours sans polémique, Michel PLOMB explique qu'il ne croit que l'on ne puisse ajouter les charges de la Mairie. La Mairie ne s'amortit pas. C'est vrai que les fonds propres auraient pu servir à autre chose. Mais c'est tiré par les cheveux. Il y avait un consensus pour la recréer en ville, pour reconquérir le centre ville. Si une consultation avait été faite tout le monde aurait dit qu'il fallait créer cette Mairie

Sur le coût de fonctionnement de l'EMMAP, les profs de musique coûtent et la ville supporte. Le coût sera le même à l'avenir.

Michel PLOMB ajoute qu'il comprend la récupération de recettes avec la Fondation Arc-en-ciel. Ce sont des gens sérieux. Peut-être auraient ils pu louer l'ancienne école Bornèque, bâtiment à gauche de l'EMMAP.

Si ce bâtiment a été réhabilité, c'est parce que l'État l'a abandonné, il était sur les bras de la Commune. C'est pareil pour les Fonteneilles.

On aurait pu tout mettre à plat afin d'éviter les polémiques et voir les possibilités.

Nos ratios sont bons sur la commune. A vue de nez, 15 à 17 % d'endettement. On nous dit de ne pas dépasser les 30%. La commune n'est pas riche mais elle n'est pas pauvre. « Je regarde la commune, je me désole. Je la compare, je me console »

Antoine MORANDINI répond que la municipalité voulait tout donner à la Fondation Arc-en-ciel qui n'en a pas voulu. On gagne un loyer, on perd une charge. Compte tenu des projets, on n'est pas si riches que cela. On ne connaît pas les recettes à venir.

Concernant la taxe professionnelle, s'il n'y a pas de compensation, toutes les communes seront en banqueroute. On surveille. Le projet centre ville est là où il en est car on a vérifié où on pouvait aller. Le flou de la décentralisation ne permet pas de faire mieux.

Les taxes Foncières et Habitations des Hauts de Beaucourt seront peut-être à 1 KF par mois. Il faut tout gérer, vérifier, ne pas créer un différentiel insurmontable. On ne peut pas perdre 2 millions 500 pour 36 élèves et ne pas boucher ceux de la rue Pechin.

A l'issue de l'échange concernant l'EMMAP, Michel PLOMB indique qu'il a reçu à plusieurs reprises, en pièces jointes sur son e-mail, des messages de Jean-Paul FLAMAND. Michel PLOMB indique qu'il y a des pirates japonais qui ont investi son micro et les courriers sont infectés.

Antoine MORANDINI indique que samedi, la municipalité inaugurera les plaques du jumelage.

A propos du Centenaire André JAPY, Guy BERTEHLOT demande qui a travaillé sur ce projet ?

Antoine MORANDINI répond qu'il n'y a pas eu de commission. Les Japonais devaient venir en septembre 2001 mais leur visite a été annulée en raison de l'attentat du 11 septembre. Ils ont été relancés sans succès. Il y a une nouvelle communauté de communes à Séfuri et le Maire de SÉFURI est privé de liberté.

Guy BERTHELOT regrette qu'il n'ait pas été associé. Il s'était déplacé à Séfuri et aurait pu apporter sa connaissance du jumelage. Il explique, par exemple, que la maquette de l'avion sur le rond point est très réussie mais que l'avion d'André Japy était rouge et non pas bleu.

Séance levée à 19 h 10